

# Conditions générales de vente pour la garantie sur les jantes Pneus Online

Éditeur et prestataire de services : Insercle AG, Konkordiastrasse 12, 8032 Zürich, Suisse, insercle.com, info@insercle.com

## Garantie sur les jantes Pneus Online – Conditions générales de vente

### 1. Objet de la garantie sur les jantes Pneus Online

Jantes pour véhicules à moteur privés jusqu'à 7,5 tonnes, achetées directement chez Pneus Online Suisse.

### 2. Ayant droit

Seule la personne qui a acheté les jantes chez Pneus Online Suisse et dont le nom figure sur la facture est habilitée à faire valoir ses droits.

### 3. Domaine d'application, durée et étendue de la garantie sur les jantes Pneus Online

La garantie sur les jantes est valable pour les événements survenant en Europe (carte d'assurance verte). Elle commence à la date de l'achat des jantes et dure 1 an. La garantie sur les jantes prend fin en cas de dommage pour la jante endommagée.

La garantie sur les jantes est expressément limitée aux jantes indiquées dans le justificatif d'achat, elle ne peut pas être transférée et elle ne peut être invoquée que par le biais de Pneus Online Suisse. La prestation de garantie est expressément limitée à la réparation ou à la livraison de jantes de remplacement à un partenaire officiel de Pneus Online Suisse et ne peut être remboursée d'une autre manière. La garantie sur les jantes couvre exclusivement les événements qui ne sont pas couverts par des assurances ou d'autres prestataires de services.

L'ayant droit supporte les participations aux coûts suivantes (franchise) : 50 %

### 4. Montant de la garantie

La prestation de garantie est limitée à 400 CHF TTC par événement.

### 5. Événements et prestations couverts par la garantie sur les jantes Pneus Online

#### 5.1 Événements

Un événement, dans le sens des présentes conditions générales de vente, désigne un processus qui résulte en une ou plusieurs jantes défectueuses, causé par des arêtes de pierre de bordure tranchantes, des nids de poule ou d'autres objets.

#### 5.2 Droit au remplacement de la jante endommagée

En cas d'événement selon le point 5.1, l'émettrice de la garantie sur les jantes Pneus Online prend exclusivement en charge les frais de réparation ou de remplacement des jantes endommagées. Le droit au remplacement correspond au prix neuf payé à l'origine pour la jante couverte et endommagée, limité par le montant maximal de garantie convenu.

#### 5.3 Montage

Les frais de démontage/montage sont pris en charge à hauteur de 25 CHF maximum par jante.

#### 5.4 Remboursement des frais

Le remboursement des prestations de garantie s'effectue après autorisation dans un délai maximum de 30 jours.

### 6. Événements et coûts non couverts par la garantie sur les jantes Pneus Online

#### 6.1 Ne sont pas couverts les événements

- qui ont été provoqués par des événements naturels ou un vol;
- qui se produisent avec une profondeur du profilé du pneu inférieure à 3 mm ;
- qui surviennent à la suite d'un accident de la circulation ;
- qui résultent de réglages incorrects du châssis ;
- qui résultent d'une pression de gonflage incorrecte selon les recommandations des instructions d'utilisation de la voiture de tourisme et en s'appuyant sur les recommandations du fabricant de jantes ;
- qui surviennent lors de trajets qui sont interdits par la loi ou prohibés par les autorités ;
- qui ne se manifestent pas sur des voies publiques ou sur des routes non officielles (par exemple conduite tout terrain)

#### 6.2 Les dommages consécutifs et les frais de remorquage ne sont pas couverts.

#### 6.3 Les coûts résultant de l'usure normale ainsi qu'en cas d'usure excessive ne sont pas couverts.

#### 6.4 Les dommages de nature esthétique qui n'affectent pas la fonction (rayures, dommages à la peinture, etc.) ne sont pas couverts.

#### 6.5 Les coûts pour les jantes non endommagées (par exemple sur le même essieu) ne sont pas couverts.

#### 6.6 Les autres coûts en relation avec le remplacement de la jante ne sont pas couverts.

#### 6.7 Les événements que le titulaire de la garantie a provoqués, notamment de la manière suivante, ne sont pas couverts :

l'abus d'alcool, de drogues ou de médicaments ; le suicide ou la tentative de suicide ; la participation à des grèves ou à des troubles ; la participation à des compétitions ou à des entraînements avec des véhicules à moteur ; la participation à des actes risqués au cours desquels on s'expose sciemment à un danger ; la négligence grave ou l'action/l'omission intentionnelle ; la participation à des crimes ou des délits ou la tentative de les commettre.

### 7. Obligations en cas de dommage

#### 7.1 L'ayant droit doit

- a) après la survenance du sinistre, acheter la jante de remplacement à ses frais auprès de Pneus Online Suisse dans un délai de 5 jours ;
- b) faire monter la jante de remplacement à ses frais ;
- c) dans les 14 jours suivant la date de commande de la jante de remplacement, déclarer le dommage en ligne par le biais du lien dans le compte Pneus Online avec les documents nécessaires conformément au formulaire de déclaration de dommage ;
- d) fournir en ligne, sur demande, des informations/documents/photos supplémentaires.

#### 7.2 L'ayant droit a l'obligation d'entreprendre tout ce qui peut contribuer à réduire le dommage et à le clarifier.

### 8. Conséquences du non-respect des obligations d'information et de comportement

Si l'ayant droit ne respecte pas ses obligations contractuelles ou légales de déclaration, d'information ou de comportement et que la cause, la survenance, l'étendue ou la constatation du dommage s'en trouvent ainsi influencées, l'émettrice de la garantie sur les jantes Pneus Online peut refuser ou réduire les prestations de garantie, ou encore faire valoir un dommage qui en résulte. Une exception à la réduction de la prestation de garantie est accordée dans la mesure où l'ayant droit peut prouver que son comportement n'a pas eu d'influence négative sur le dommage ni sur sa détermination.

### 9. Utilisation des données

Pneus Online Suisse et Insercle AG traitent les données qui résultent des documents contractuels ou de l'exécution du contrat et les utilisent notamment pour le traitement des cas de garantie ainsi que pour des évaluations statistiques. Les données sont conservées physiquement ou électroniquement. De plus, Pneus Online Suisse et Insercle AG peuvent se procurer des renseignements pertinents auprès des services officiels et d'autres tiers, notamment à propos du déroulement du dommage.

Dans le cadre de l'exécution de la commande, le bénéficiaire est informé que Pneus Online Suisse, en tant que responsable du traitement des données, traite des données à caractère personnel du bénéficiaire au sens du règlement général sur la protection des données (« RGPD »).

Le traitement est fondé sur l'exécution des présentes conditions générales, conformément à l'article 6.1.b du RGPD, aux fins suivantes :

- Gestion, exécution et fourniture des prestations de services ;
- Gestion des relations avec les bénéficiaires ;
- Gestion des factures et des paiements ;
- Exercice des droits par les personnes concernées.

Les données personnelles sont destinées à Pneus Online Suisse et à toute société mère ou filiale au sein du groupe auquel elle appartient.

Lorsque Pneus Online Suisse transfère ses données à des sociétés du groupe situées en dehors de l'Union européenne et de l'Espace économique européen, dans des pays qui n'ont pas reçu de décision d'adéquation de la Commission européenne, elle s'assure, par l'application de règles contraignantes (ou Binding Corporate Rules (BCR)), qu'un niveau suffisant et adéquat de protection des données est respecté.

Les données à caractère personnel sont conservées pendant toute la durée d'exécution de la commande et pendant cinq (5) ans à compter de la date de clôture de la commande à des fins d'archivage.

Toute personne dont les données à caractère personnel sont traitées a le droit de demander la limitation du traitement, l'accès, la rectification, l'effacement et la transmission de ses données. Elle peut s'opposer expressément au traitement de ses données à caractère personnel, à moins que cette opposition ne restreigne la bonne exécution de la commande. Pour exercer ses droits, toute personne concernée peut s'adresser à Pneus Online Suisse par courrier électronique : [dpo@pneus-online.com](mailto:dpo@pneus-online.com), ou à l'adresse suivante : Pneus Online Suisse, Rue Alexandre Gavard 16, 1227 Carouge GE, Suisse

**10. Divers**

En cas de litige éventuel, c'est la version allemande des présentes conditions générales de vente de la garantie sur les jantes Pneus Online qui fait foi en premier lieu.

**11. Lieu de juridiction et droit applicable**

La garantie sur les jantes est soumise au droit suisse. En cas de litige, l'ayant droit peut intenter une action en justice au siège de la société ou au domicile suisse de l'ayant droit.

**12. Adresse de contact**

Insercle AG, « Garantie sur les jantes Pneus Online », Konkordiastrasse 12, 8032 Zürich, Suisse, [support@insercle.com](mailto:support@insercle.com)

# Conditions générales de vente pour la garantie sur les pneus Pneus Online

Éditeur et prestataire de services : Insercle AG, Konkordiastrasse 12, 8032 Zürich, Suisse, insercle.com, info@insercle.com

## Garantie sur les pneus Pneus Online – Conditions générales de vente

### 1. Objet de la garantie sur les pneus Pneus Online

Pneus pour véhicules à moteur privés jusqu'à 7,5 tonnes, achetés directement chez Pneus Online Suisse.

### 2. Ayant droit

Seule la personne qui a acheté les pneus chez Pneus Online Suisse et dont le nom figure sur la facture est habilitée à faire valoir ses droits.

### 3. Domaine d'application, durée et étendue de la garantie sur les pneus Pneus Online

La garantie sur les pneus est valable pour les événements survenant en Europe (carte d'assurance verte). Elle commence à la date de l'achat des pneus et dure 1 an. La garantie sur les pneus prend fin en cas de dommage pour le pneu endommagé.

La garantie sur les pneus est expressément limitée aux pneus indiqués dans le justificatif d'achat, elle ne peut pas être transférée et elle ne peut être invoquée que par le biais de Pneus Online Suisse. La prestation de garantie est expressément limitée à la réparation ou à la livraison de pneus de remplacement (y compris le montage) à un partenaire officiel de Pneus Online Suisse et ne peut être remboursée d'une autre manière. La garantie sur les pneus couvre exclusivement les événements qui ne sont pas couverts par des assurances ou d'autres prestataires de services.

L'ayant droit supporte les participations aux coûts suivantes (franchise) : 0 % le premier mois à partir de la date d'achat, 25 % du 2e au 6e mois, 50 % à partir du 7e mois.

### 4. Montant de la garantie

La prestation de garantie est limitée à 400 CHF TTC par événement.

### 5. Événements et prestations couverts par la garantie sur les pneus Pneus Online

#### 5.1 Événements

Un événement, dans le sens des présentes conditions générales de vente, désigne un processus qui résulte en un ou plusieurs pneus défectueux, causé par des clous, des arêtes de pierre de bordure tranchantes, des éclats de verre ou d'autres objets pointus.

#### 5.2 Droit au remplacement du pneu endommagé

En cas d'événement selon le point 5.1, l'émettrice de la garantie sur les pneus Pneus Online prend exclusivement en charge les frais de réparation ou de remplacement des pneus endommagés (y compris le montage selon le paragraphe suivant). Le droit au remplacement correspond au prix neuf payé à l'origine pour le pneu couvert et endommagé, limité par le montant maximal de garantie convenu.

#### 5.3 Montage

Les frais de démontage/montage sont pris en charge à hauteur de 25 CHF maximum par pneu.

#### 5.4 Remboursement des frais

Le remboursement des prestations de garantie s'effectue après autorisation dans un délai maximum de 30 jours.

### 6. Événements et coûts non couverts par la garantie sur les pneus Pneus Online

#### 6.1 Ne sont pas couverts les événements

- qui ont été provoqués par des événements naturels ou un vol ;
- qui se produisent avec une profondeur du profilé inférieure à 3 mm ;
- qui surviennent à la suite d'un accident de la circulation ;
- qui résultent de réglages incorrects du châssis ;
- qui résultent d'une pression de gonflage incorrecte selon les recommandations des instructions d'utilisation de la voiture de tourisme et en s'appuyant sur les recommandations du fabricant de pneus ;
- qui surviennent lors de trajets qui sont interdits par la loi ou prohibés par les autorités ;
- qui ne se manifestent pas sur des voies publiques ou sur des routes non officielles (par exemple conduite tout terrain).

#### 6.2 Ne sont pas couverts les dommages consécutifs, les frais de remorquage ainsi que les frais consécutifs, par exemple les coûts pour les jantes, qui découlent directement de la défaillance du pneu.

#### 6.3 Les coûts résultant de l'usure normale ainsi qu'en cas d'usure excessive (par exemple surchauffement ou « burnout ») ne sont pas couverts.

#### 6.4 Les coûts pour les pneus non endommagés (par exemple sur le même essieu) ne sont pas couverts.

#### 6.5 Les événements que le titulaire de la garantie a provoqués, notamment de la manière suivante, ne sont pas couverts :

l'abus d'alcool, de drogues ou de médicaments ; le suicide ou la tentative de suicide ; la participation à des grèves ou à des troubles ; la participation à des compétitions ou à des entraînements avec des véhicules à moteur ; la participation à des actes risqués au cours desquels on s'expose sciemment à un danger ; la négligence grave ou l'action/l'omission intentionnelle ; la participation à des crimes ou des délits ou la tentative de les commettre.

### 7. Obligations en cas de dommage

#### 7.1 L'ayant droit doit

- a) après la survenance du sinistre, acheter le pneu de remplacement à ses frais auprès de Pneus Online Suisse dans un délai de 5 jours ;
- b) faire monter à ses frais le pneu de remplacement auprès de l'atelier de réparation ;
- c) dans les 14 jours suivant la date de commande du pneu de remplacement, déclarer le dommage en ligne par le biais du lien dans le compte Pneus Online avec les documents nécessaires conformément au formulaire de déclaration de dommage ;
- d) fournir en ligne, sur demande, des informations/documents/photos supplémentaires.

#### 7.2 L'ayant droit a l'obligation d'entreprendre tout ce qui peut contribuer à réduire le dommage et à le clarifier.

### 8. Conséquences du non-respect des obligations d'information et de comportement

Si l'ayant droit ne respecte pas ses obligations contractuelles ou légales de déclaration, d'information ou de comportement et que la cause, la survenance, l'étendue ou la constatation du dommage s'en trouvent ainsi influencées, l'émettrice de la garantie sur les pneus Pneus Online peut refuser ou réduire les prestations de garantie, ou encore faire valoir un dommage qui en résulte. Une exception à la réduction de la prestation de garantie est accordée dans la mesure où l'ayant droit peut prouver que son comportement n'a pas eu d'influence négative sur le dommage ni sur sa détermination.

### 9. Utilisation des données

Pneus Online Suisse et Insercle AG traitent les données qui résultent des documents contractuels ou de l'exécution du contrat et les utilisent notamment pour le traitement des cas de garantie ainsi que pour des évaluations statistiques. Les données sont conservées physiquement ou électroniquement. De plus, Pneus Online Suisse et Insercle AG peuvent se procurer des renseignements pertinents auprès des services officiels et d'autres tiers, notamment à propos du déroulement du dommage.

Dans le cadre de l'exécution de la commande, le bénéficiaire est informé que Pneus Online Suisse, en tant que responsable du traitement des données, traite des données à caractère personnel du bénéficiaire au sens du règlement général sur la protection des données (« RGPD »).

Le traitement est fondé sur l'exécution des présentes conditions générales, conformément à l'article 6.1.b du RGPD, aux fins suivantes :

- Gestion, exécution et fourniture des prestations de services ;
- Gestion des relations avec les bénéficiaires ;
- Gestion des factures et des paiements ;
- Exercice des droits par les personnes concernées.

Les données personnelles sont destinées à Pneus Online Suisse et à toute société mère ou filiale au sein du groupe auquel elle appartient.

Lorsque Pneus Online Suisse transfère ses données à des sociétés du groupe situées en dehors de l'Union européenne et de l'Espace économique européen, dans des pays qui n'ont pas reçu de décision d'adéquation de la Commission européenne, elle s'assure, par l'application

de règles contraignantes (ou Binding Corporate Rules (BCR)), qu'un niveau suffisant et adéquat de protection des données est respecté. Les données à caractère personnel sont conservées pendant toute la durée d'exécution de la commande et pendant cinq (5) ans à compter de la date de clôture de la commande à des fins d'archivage. Toute personne dont les données à caractère personnel sont traitées a le droit de demander la limitation du traitement, l'accès, la rectification, l'effacement et la transmission de ses données. Elle peut s'opposer expressément au traitement de ses données à caractère personnel, à moins que cette opposition ne restreigne la bonne exécution de la commande. Pour exercer ses droits, toute personne concernée peut s'adresser à Pneus Online Suisse par courrier électronique : [dpo@pneus-online.com](mailto:dpo@pneus-online.com), ou à l'adresse suivante : Pneus Online Suisse, Rue Alexandre Gavard 16, 1227 Carouge GE, Suisse

**10. Divers**

En cas de litige éventuel, c'est la version allemande des présentes conditions générales de vente de la garantie sur les pneus Pneus Online qui fait foi en premier lieu.

**11. Lieu de juridiction et droit applicable**

La garantie sur les pneus est soumise au droit suisse. En cas de litige, l'ayant droit peut intenter une action en justice au siège de la société ou au domicile suisse de l'ayant droit.

**12. Adresse de contact**

Insercle AG, « Garantie sur les pneus Pneus Online », Konkordiastrasse 12, 8032 Zürich, Suisse, [support@insercle.com](mailto:support@insercle.com)